

Colmar, le 2 janvier 2019

## Ouverture des commerces Dimanche 13 janvier

En application d'un arrêté municipal les magasins de vente au détail alimentaires et non alimentaires situés à Colmar, sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel le **dimanche 13 janvier 2019, de 10h00 à 18h30**.

Cette ouverture exceptionnelle intervient à l'occasion de la période des soldes d'hiver et fait suite aux répercussions économiques liées au mouvement des « gilets jaunes » sur l'activité de nombreuses entreprises.

### CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)